

EQ 928 x7
A801

DUPLICATA

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE
VÉHICULES COMPLETS
MODÈLE A1 - PAGE 1



A **PACCAR** COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	H4EN3 - TE205CD6ZZZ - ECA205JMLRSNNKD3340H1
0.2.1.	Nom commercial	XF 460 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du chassis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XL RTEH4300G166920
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0001*19 2017-04-03
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres.	véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique
Eindhoven, 03-07-2017		

MODÈLE A1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues		2	6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées		1	Essieu 2
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)		1	Essieu 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)		1	Essieu 2
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	4.1. Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	3800 mm	3800 mm
5.	Longueur	6. Largeur	6160 mm	2550 mm
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)		670 mm	P/A
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage		4500 mm	
11.	Longueur de la zone de chargement	12. Porte-à-faux arrière	P/A	990 mm
13.	Masse en ordre de marche		8222 kg	
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)		5677 kg	2545 kg
13.2.	Masse réelle du véhicule		P/A	P/A
16.	Masses maximales techniquement admissibles		8222 kg	
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible		20500 kg	
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg	13000 kg
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux		P/A	P/A
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]		50000 kg	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays		National	FR
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue		19000 kg	
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)		8000 kg	13000 kg
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux		P/A	P/A
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble		44000 kg	
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:			
18.1.	Remorque à timon d'attelage	18.2. Semi-remorque	P/A	43250 kg
18.3.	Remorque à essieu central	18.4. Remorque non freinée	P/A	P/A
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)		12278 kg	P/A
20.	Constructeur du moteur	21. Code moteur inscrit sur moteur	DAF Trucks NV	MX-13 340H1